

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE;

SEXTIDI 16 Vendémiaire.

(Ere vulgaire.)

Vendredi 7 Octobre 1798.

Formation d'une garde nationale à Rome. — Demande faite au commandant de Civita-Vecchia par les Anglais, qui exigent la restitution de deux corvettes anglaises qui ont été conduites dans ce port par des corsaires français. — Tentatives des Autrichiens pour se rendre maîtres du fort de Kehl. — Demande faite au cabinet de Berlin par l'impératrice de Russie, pour le passage d'une armée russe sur le territoire prussien. — Détails sur les opérations de l'armée de Sambre et Meuse.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 17 septembre.

Hier, il arriva ici un bas-officier des troupes qui sont à Civita-Vecchia, avec la nouvelle que quatre vaisseaux de guerre anglais s'étaient présentés devant ce port, firent demander au commandant de leur restituer deux corvettes de leur nation, prises il y a quelque tems par des corsaires français qui les conduisirent à Civita-Vecchia, avec menace, en cas de refus, d'agir hostilement contre la place. Le commandant pontifical a demandé à ce sujet, les ordres du secrétaire d'état.

A l'exemple de Naples, qui emploie tous les moyens possibles de se former une armée nombreuse dans les circonstances actuelles, notre gouvernement va composer une garde nationale qui sera formée de tous les chefs de famille depuis 20 jusqu'à 60 ans. Chaque quartier fournira mille hommes, ce qui formera au total un corps de 14 mille soldats romains.

ALLEMAGNE.

De Carlsruhe, le 22 septembre.

D'après les lettres des environs de Kehl, les Autrichiens continuent leurs tentatives pour se rendre maîtres de ce boulevard; déjà plusieurs fois ils ont tenté l'assaut, & chaque fois ils ont été repoussés avec perte. Les secours qu'on a envoyé à ce fort, en hommes & en munitions, sont très-considérables.

Le général français Scerb doit être mort des suites de ses blessures; son aide-de-camp a été fait prisonnier. Un autre général, dont on ignore le nom, a eu le bras emporté.

De Germesheim, le 25 septembre.

Avant-hier il est entré à Strasbourg 250 prisonniers au-

trichiens-escortés par des gendarmes; ils avoient un drapeau & un étendard blanc & jaune, & parsemés de fleurs-de-lys. Il est probable que ce sont les mêmes que les français perdirent l'année 1703, à Hochstett. Deux bataillons de troupes de ligne sont aussi arrivés à Strasbourg, venant de Fribourg. Le général Toline a envoyé pour rencontrer 62 hussards pour les protéger; mais ceux-ci étoient encore à une grande distance des premiers, lorsqu'ils furent attaqués par une troupe de paysans; étant trop foibles pour résister, plusieurs hussards lâchèrent par des détours, d'avertir les deux bataillons, qui arrivèrent à marche forcées. Les paysans furent bientôt dispersés; beaucoup restèrent sur le champ de bataille, & un nombre considérable fut fait prisonnier. On ne peut songer sans frémir à la haine implacable qui regne entre les paysans & les troupes républicaines.

De Francfort, le 26 septembre.

La nouvelle tant de fois annoncée depuis quatre ans que la Russie alloit prendre une part active à la guerre actuelle, est enfin sur le point de se réaliser. L'impératrice a fait demander au cabinet de Berlin le passage par ses états pour une armée de 40 mille hommes: vingt mille autres russes viendront de la Russie Blanche. Quoiqu'on ne sache rien du parti que prendra la Prusse dans cette circonstance, on présume qu'elle ne se refusera pas à la demande qui lui a été faite, & on se fonde à cet égard sur les apparences d'un rapprochement qui s'opère entre la cour de Berlin & les deux cours impériales. On a remarqué que le prince de Nassau Siegen, chargé de négocier des arrangemens entre les trois cours copartageantes de la Pologne, met une activité prodigieuse dans ses négociations.

On mande de Vienne que les bataillons de Croates ont reçu ordre d'aller joindre sur-le-champ l'armée de Wurmsér. Ils sont partis sur des charriots qui n'ont qu'un jour de repos sur cinq, & on sait qu'une partie de ses troupes est déjà arrivée sur les frontières du Tyrol par la route de Goricio & de Vilhac. De tous côtés il marche de

nombreuses réserves, tant pour l'armée de l'archiduc Charles sur le Rhin, que pour celle de Wurmsen. Ce dernier vient de recevoir de l'empereur la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense de la défense de Mantoue.

La cour de Vienne ne néglige aucun moyen de ranimer le zèle de ses sujets pour la défense de la patrie; elle n'a pas négligé non plus de semer la haine contre les Français, en exagérant les calamités dont ils ont couvert les pays conquis par leurs armes. On peut se convaincre de ce fait en lisant le dernier paragraphe de la proclamation que l'empereur a fait publier dans toute l'Allemagne.

« Contemplez, dit-il, les ruines encore fumantes de l'Italie, les excès & les cruautés horribles qui y ont été commises; contemplez les dévastations qu'ont éprouvées, de la part des armées ennemies, les diverses contrées de l'Allemagne, naguères si florissantes, & il ne vous restera aucun doute sur le sort terrible qui menace tout pays & tout peuple exposés à l'invasion de tels ennemis ».

C'est sur l'effet de pareils écrits que la cour de Vienne a compté pour nationaliser, pour ainsi dire, la guerre actuelle.

Extrait d'une lettre écrite de Cologne, le 7 vendémiaire.

L'armée de Sambre & Meuse est arrivée il y a huit jours vis-à-vis de cette place, sur la rive droite du Rhin, en quatre colonnes. Beurnonville venoit d'arriver ici en même tems que nous, après avoir amené à Dusseldorf la sixième division du Nord. Aussi-tôt Jourdan, dont on ne savoit pas de nouvelles, a passé le pont volant, s'est rendu auprès de son successeur, & lui a remis, d'un air triomphant, l'armée de Sambre & Meuse, en lui déclarant hautement que malgré les bruits injurieux répandus contre le chef, *c'étoit encore la plus belle armée de la république*. Je ne vous garantis pas cette assertion; mais comme il faut être juste & vrai, j'avouerai que Beurnonville, après l'avoir passée en revue dès le lendemain, l'a trouvée en assez bon ordre, si ce n'est que l'infanterie n'a ni habits, ni souliers, & que le parc d'artillerie, quant au matériel, est entièrement délabré.

On travaille à force à réparer tout ce désordre, & surtout à rassembler des vivres & des fourrages pour ces nombreux hôtes qu'on ne s'attendoit pas à revoir sitôt dans ce pays-ci. On trouve de quoi remplir les magasins; mais les transports nous manquent. Comme le tems des réquisitions est passé, il faut lutter avec de l'argent, & l'on ne peut gueres compter sur les contributions.

Le général Beurnonville est venu à bout de réunir au service les meilleurs officiers que Jourdan en avoit dégoûtés, tels que Collaud & Kléber. Ce dernier commande en chef les divisions de la droite depuis Andernach jusqu'à Neuwied. On est obligé d'étendre l'armée depuis les lignes de la Sieg jusqu'à la tête du pont de Neuwied, pour la facilité des subsistances. Quand les transports seront rassemblés, on reprendra l'offensive & l'on marchera en avant sur Francfort.

Les troupes sont remplies de bonne volonté & d'ardeur. Elles vont très-bien quand elles sont sous les armes; hors de là, c'est l'indiscipline la plus complète. Ce n'est pas l'affaire d'un jour que de rétablir l'ordre, même avec le général le plus ferme & le plus décidé. Tous les soldats

sont couverts d'or & d'argent, fruit du pillage; ils jouent & mangent tout, plutôt que de songer à réparer leur équipage. La partie administrative est encore dans un plus grand désordre, &c.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 12 vendémiaire.

L'état des choses n'a point changé sur les deux rives du Rhin depuis le départ du dernier courrier. Les Autrichiens occupent un camp considérable à Willich, sur la rive droite, dans la direction de la ville de Bonn. Les Impériaux occupent un second camp à Bendorff, qui est commandé par le général Mylius: ce dernier camp est destiné à empêcher les Français, qui occupent encore Neuwied & la tête du pont qui est devant cette ville, de rien entreprendre sur la rive droite.

Il paroît certain que l'archiduc Charles, avec une grosse colonne de troupes, va passer le Rhin à Mayence, afin de se porter sur le Hunsrück & tâcher de pénétrer dans l'électorat de Trèves. C'est pour déconcerter ces nouveaux projets de l'ennemi, que l'on fait défiler en toute diligence une grande quantité de troupes qui ne cessent de passer par Coblenz. La division du général Bernadotte a quitté Andernach pour s'y rendre; celle de Poncet doit être actuellement près de Bingen; celle de Championet qui étoit sur la rive droite, a reçu ordre de se porter en toute diligence vers la Moselle. Il y a souvent des conseils de guerre entre tous les généraux français qui sont à Cologne. Le nouveau général de l'armée de Sambre & Meuse, Beurnonville, avoit même annoncé publiquement qu'il alloit reprendre l'offensive, & qu'à la tête de 60 mille hommes il se disposoit à livrer bataille aux Autrichiens.

Le 27 septembre l'on a entendu à Bonn & à Andernach une canonnade terrible qui a duré sans interruption depuis trois heures matin jusqu'à dix. Il doit y avoir eu ce jour-là une affaire importante, dont on ignore les détails & le résultat.

Les manteaux rouges, le corps franc d'Odonnell & les hussards de Barco, viennent faire chaque jour le coup de fusil avec les Français sur la Sieg. Dans une de ces dernières escarmouches, les hussards français ont sabré une cinquantaine d'ennemis & fait un pareil nombre de prisonniers.

FRANCE.

ARMÉE DES ALPES.

La loyauté avec laquelle le roi de Sardaigne remplit toutes les conditions de la paix conclue avec la république, ne sauroit être révoquée en doute.

Ses forces militaires, depuis ce tems, ont été considérablement diminuées, car toutes les milices sont licenciées, & la quantité de troupes réglées qui a subi la réforme, surpasse aujourd'hui d'environ 4000 hommes, celle qui est rentrée depuis sous les drapeaux.

Depuis l'époque de la paix, on travaille avec activité à la démolition des différentes forteresses piémontaises, dont la destruction des ouvrages a été stipulée par le traité. Les sapeurs & mineurs du roi de Sardaigne opèrent conjointement avec les nôtres, & montrent la même ardeur. Ce prince fournit, avec exactitude, les munitions de guerre & les approvisionnements de bouche auxquels il est tenu, pour la confection de ces travaux, ainsi que pour

les subsistances qui... Il four... conjointe... Alpes, p... les gorges... Enfin, qui ont été français, roi de Sa... de paix.

Nous aj... l'armée de... duc d'Aos... communiq... d'être par... ces deux... partie à l'... tien de la... côté du P... ion de p... sur l'armé... Sa cond... militaire,

DÉP

Aujourd... américains... or, on sai... table: dor... être attei... dans le p...

Mais n'y... qui puisse... arriver de... voyer à L... fréquenter

A t o n... aux quel... Anglettre... propriétaire... de la situa... n'arrivent... qu'ils y t... condamnez... nous appo...

Le port... point de t... est mauva... américains... à s'y perdr...

Tous le... Jourdan i... toire: vra... formé de... n'est point

Plusieurs... bois, emp...

les subsistances des troupes & des ouvriers des deux nations qui y sont employés.

Il fournirait de plus des corps de troupes qui agissent conjointement avec ceux qui sont détachés de l'armée des Alpes, pour réprimer les brigandages des barbets, dans les gorges des montagnes.

Enfin, l'état des troupes sardes réformées & de celles qui ont été conservées, a été communiqué au gouvernement français, dans le plus grand détail, par ordre exprès du roi de Sardaigne, & il est conforme aux bases du traité de paix.

Nous ajouterons que le général Kellermann, commandant l'armée des Alpes, a toujours eu à se louer des procédés du duc d'Aoste, général de l'armée piémontaise, chargé de communiquer avec lui sur tous les objets dont il vient d'être parlé, & qu'enfin la confiance est réciproque entre ces deux chefs comme entre les deux nations. On doit en partie à l'énergie du général en chef Kellermann le maintien de la tranquillité à Lyon & sur nos frontières, du côté du Piémont. On doit aussi à ce général l'organisation de plusieurs corps de troupes qui ont été dirigés sur l'armée d'Italie pour y maintenir la victoire.

Sa conduite, qui mérite des éloges, a été celle d'un militaire, ami de son pays & de la république.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 11 vendémiaire.

Aujourd'hui on a répandu le bruit que des bâtimens américains venant de Londres ont introduit des émigrés; or, on sait que les émigrés sont la peste la plus redoutable: donc, il faut que tous bâtimens qui pourroient être atteints de cette maladie, aillent faire quarantaine dans le port de Dieppe.

Mais n'y a-t-il que des navires venant de l'Angleterre qui puissent introduire des émigrés? N'en peut-il pas arriver des autres pays? Ne seroit-il pas prudent d'envoyer à Dieppe tous les bâtimens neutres qui veulent fréquenter nos ports?

A-t-on calculé tous les inconvéniens, tous les dangers auxquels on condamne les neutres qui auroient abordé en Angleterre? La plupart des Américains ont ordre de leurs propriétaires de toucher en Angleterre pour s'y informer de la situation de notre commerce & de nos finances: ils n'arrivent dans nos ports que quand ils se sont assurés qu'ils y trouveront bénéfice & sûreté. Or, si vous les condamnez à relâcher à Dieppe, ils se garderont bien de nous apporter leurs cargaisons.

Le port de Dieppe est un port d'échouage; il n'y a point de bassins pour mettre les navires à l'abri; sa rade est mauvaise; son entrée est peu sûre, & les navires américains qui sont fins, pour la plupart, seroient exposés à s'y perdre, ou au moins à y faire de grosses avaries.

De Paris, le 15 vendémiaire.

Tous les journaux ont annoncé l'arrivée du général Jourdan ici; la *Sentinelle* Pa même fait ôner au directeur: vraisemblablement l'auteur n'est plus si bien informé de ce qui s'y passe. La vérité est que Jourdan n'est point venu à Paris.

Plusieurs journaux annoncent la mort de Collet-d'Herbois, emporté par une maladie aigue de quelques jours.

On écrit de Marseille que l'ordre & la tranquillité commencent à se rétablir, non-seulement dans cette commune, mais encore dans tout le département des Bouches-du-Rhône, depuis que le général Willot a déployé avec fermeté & avec sagesse l'autorité dont il est revêtu pour contenir toutes les factions & faire régner la constitution & les loix. On jugera de ses principes par l'extrait suivant d'une lettre qu'il a adressée au gouvernement, en date du 2^e jour complémentaire.

« Les rapports que l'on vous a faits sur la situation du Midi sont vrais; mais en vous a trompés sur la source des excès qui s'y commettent journellement, sur-tout dans le département des Bouches-du-Rhône. Ces royalistes forcés, qui assassinent les républicains, cette foule d'émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes grossiers, par le moyen desquels on veut alarmer le gouvernement & donner une fausse direction à sa vigilance, en déguisant les véritables conspirateurs. Le seul parti que j'aie à combattre est un amas d'anarchistes, de brigands, de scélérats de toute espèce, qui infestent depuis long-temps ces contrées, &c. . . »

Il en arrive à-peu-près de même à Genève. Une des causes des horribles meurtres qui viennent de s'y commettre par la faction terroriste a été la foiblesse du magistrat, qui, par un ménagement pusillanime, n'a pas osé déployer la force que la loi a mise entre ses mains, pour prévenir des violences qu'il étoit aisé de prévoir. Lorsque le crime a été commis, on a senti la nécessité d'en arrêter les suites; mais il ne reste que la triste ressource de faire couler le sang des monstres pour venger le sang innocent. On écrit que 14 des assassins ont été arrêtés; on instruit leur procès, & l'on espère qu'on en fera une prompte justice. L'indulgence pour les scélérats est un attentat contre la sûreté des gens de bien. *Discite justitiam moniti.*

Au reste, nous devons réparer une erreur grave dans le récit que nous avons publié des assassinats de Genève. Ce n'est point comme aristocrates que *Bouffit* & *Pradier* avoient été mis en jugement; mais parce qu'ils avoient fait des patrouilles secrètes, dont le but paroisoit suspect au gouvernement.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROGER-DUCOS.

Séance du 14 vendémiaire.

Sur le rapport de Lefevre, le conseil, après avoir entendu une troisième lecture, approuve une résolution du 5 fructidor, qui autorise la commune de Clermont à acquérir plusieurs bâtimens & terrains pour en faire des établissemens publics.

Après avoir entendu le rapport de Rousseau, organe d'une autre commission, le conseil approuve une résolution du 4 vendémiaire, qui maintient la vente faite au citoyen Tardieu de la ci-devant maison conventuelle des Filles du Calvaire.

Sur le rapport de Dalphonse, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution du 10 vendémiaire, qui met une somme d'un million à la disposition du ministre des finances.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 15 vendémiaire.

Philippe Delleville ebtient la parole pour une motion d'ordre. Il appelle l'attention du conseil sur le peu de décence qui, depuis quelque tems, regne par fois dans les discussions; sur les personnalités, les sorties virulentes que certains orateurs se permettent contre leurs collègues. Les restes d'une faction, justement abhorrée, s'agitent, dit-il, en tout sens pour rallumer les haines & les passions. C'étoient là des moyens dignes de Marat & de sa bande, mais qu'on doit proscrire sous le régime constitutionnel: il seroit trop pénible de penser qu'il y a dans le conseil des gens qui voudroient nous ramener aux horreurs de l'anarchie.

Philippe Delleville demande qu'une commission soit chargée de revoir les loix sur la police intérieure du corps législatif.

Riou appuie la proposition; c'est d'autant mieux de sa part que peut-être il avoit suggéré à Philippe Delleville quelques-unes de ses réflexions.

Toujours est-il vrai que Riou dans son dernier rapport n'avoit gueres ménagé quelques-uns de ses collègues. Il se plaint au reste de ce qu'on arrive tard aux séances, & de ce que les commissions sont toujours composées des mêmes membres.

Après quelques débats, le conseil passe sur le tout à l'ordre du jour, motivé sur le réglemeut.

Daubermenil fait arrêter que le rapport sur les religieux, dont une commission est chargée, sera présentée sous trois jours.

Sur la proposition de Camus, le conseil prend une résolution portant que tous les crédits ouverts au ministre avant le premier vendémiaire dernier sont annulés; toutes les demandes de fonds seront faites désormais en numéraire.

Dussaulx, membre du conseil des anciens, fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier, intitulé: *Voyage à Barege*. — Mention honorable.

Le conseil ordonne l'impression d'un projet de résolution portant que les paiemens faits en papier-monnaie sur la partie des fermages stipulés en denrées, seront acquittés sur la partie payable en assignats.

Besson présente quelques observations sur l'aliénation des forêts nationales. Ce seroit enlever à la république des bois de construction pour la marine, ce qui produiroit un dommage de 7 millions par an: les bois pour la navigation, l'exploitation des mines, &c.

Il demande la question préalable sur toute proposition tendant à l'aliénation des forêts nationales, & l'ajournement quant à toute organisation forestière jusqu'à la paix.

Cette proposition incidente est écartée, & la discussion du fond s'ouvrira dans deux jours.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 15 septembre.

Dupont de Nemours fait hommage au conseil du voyage

fait par son collègue Dussaulx dans les Pyrénées. — Le conseil en ordonne la déposition à la bibliothèque du corps législatif.

On reprend la discussion sur la résolution relative à l'organisation des secours publics.

Larmagnac soutient que cette résolution est conforme aux principes d'une saine politique & au vœu de l'humanité. La société doit des secours aux indigens, que des malheurs imprévus ont accablés; elle en doit aux infirmes; elle en doit sur-tout à ses défenseurs, à ceux qui, en combattant pour le maintien de son indépendance, ont reçu des blessures qui les mettent dans l'impossibilité de recourir au travail pour subsister; c'est sur-tout dans une république fondée sur l'égalité qu'il est le moins permis d'oublier cette obligation sacrée. La résolution remplit cet objet, autant que le permettent les ressources nationales; elle n'offre qu'une mesure provisoire; mais dans un tems plus calme, dans des circonstances plus favorables, on pourra substituer un établissement durable à cette mesure, qui répandra déjà sur l'indigence une grande masse de bienfaits.

Ces considérations très-développées par l'opinant, le portent à voter pour la résolution.

Lebrun convient de la solidité des principes sur lesquels cette résolution est fondée. Il veut aussi que la république ouvre des hospices à l'enfance, à la vieillesse, aux infirmes; mais il pense qu'on a voulu embrasser un plan trop vaste, un plan qui, bien que provisoire, ne peut se concilier avec l'état de nos finances. Il va plus loin: il fait observer combien il est dangereux d'ouvrir de trop nombreux hospices sur la surface de la France, & d'y admettre indistinctement tous ceux qui s'y présenteroient comme indigens. C'est favoriser la paresse, & par conséquent attaquer l'agriculture & l'industrie, en leur privant des bras qui leur sont nécessaires.

Ces idées paroissent n'avoir pas été suffisamment approfondies. Entraînés par un premier mouvement d'humanité, par des considérations touchantes, les auteurs de la résolution semblent avoir négligé d'examiner si elle n'étoit point destructive de la morale publique.

Lebrun, passant ensuite à la discussion des articles, a trouvé qu'ils contenoient des dispositions inconstitutionnelles; en conséquence il a demandé le rejet de la résolution, espérant qu'un meilleur système seroit sans doute présenté par le conseil des cinq cents.

Le conseil ordonne l'impression du discours & ajourne la discussion à demain.

Il reçoit & approuve de suite une résolution d'hier qui ordonne qu'il sera réservé le sixième des contributions pour le paiement des rentes.

Bourse du 15 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 2 s., 3, 2 $\frac{1}{2}$, 2, 5.

La Religieuse, ouvrage posthume de Diderot; 1 vol. in-8°. plus de 400 pages, imprimé sur papier carré fin & caractères de cicéro Didot. Prix, broché, 4 liv., & 5 liv. franco de port pour les départemens & pays conquis. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20. On affranchit l'argent & la lettre d'avis.